

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est
Marne & Bois
EPT 2421 – Avenant N° 1
Titulaire : SAM NEGOCE INTER TRANS

2025 – D – n°

32

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT le marché à procédure formalisée EPT 2421 relatif à l'entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est Marne & Bois à passer avec la société SAM NEGOCE INTER TRANS sise Bât A – 201 rue Carnot à FONTENAY SOUS BOIS (94120), et la nécessité de passer un avenant N° 1 pour ajouter des lignes au BPU,

VU les termes dudit avenant N° 1,

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer l'avenant N° 1 au marché EPT 2421 relatif à l'entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est Marne & Bois à passer avec la société SAM NEGOCE INTER TRANS sise Bât A – 201 rue Carnot à FONTENAY SOUS BOIS (94120).

Article 2 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 14 MAR. 2025



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 14 MAR. 2025
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le